

Allocation scolaire

Le Conseil municipal

Demande à la Caisse départementale scolaire (Loi Baranger) une subvention au titre de l'exercice 1957 pour la réalisation du programme scolaire de l'année 1957 et les rentes scolaires d'octobre 1957, programme qui comporte :

- Travaux : 916 329

- Mobilier scolaire : 193 651

- Matériel d'enseignement : 46 000

Les recettes et dépenses nécessaires seront portées au budget primitif de 1957.